



## TREE OF LIFE CANADA, ULC

### Rapport préparé conformément à la

### Loi du Canada sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

#### 1. Introduction et identité

Ce rapport est produit par Tree of Life Canada, ULC ( “ **Tree of Life** ”, “notre” , “nos” et “nous”) pour l'année de déclaration financière terminée le 1er mai 2023 - 30 avril 2024 (la “**période de déclaration**”) et présente les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé et le travail des enfants soient utilisés à toute étape de la production de biens au Canada ou ailleurs ou de biens importés au Canada.

Ce rapport a été préparé et déposé conformément à la *Loi du Canada sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** »).

#### 2. Mesures prises pendant la période de déclaration pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

Tree of Life Canada n'a pris aucune mesure durant la période de déclaration pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants.

#### 3. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

##### Structure et activités :

Chez Tree of Life Canada, nous élevons les marques et créons une demande de la part des clients. Nous sommes des curateurs de marques uniques, offrant aux Canadiens des aliments et des boissons de qualité supérieure. Nous sommes la première voie d'accès au marché du Canada pour les aliments spécialisés, naturels, frais et congelés, et nous sommes une filiale en propriété exclusive de KeHE Distributors, LLC. Notre service complet de mise en marché atteint 95 % des endroits où les aliments et les boissons sont vendus et servis au Canada. Tree of Life fait croître des marques au Canada depuis plus de 75 ans et est reconnue pour son exécution et son efficacité opérationnelle, ainsi que pour ses partenariats stratégiques. Nous avons de l'expérience et une réputation imbattables en matière d'expertise de catégorie axée sur l'avenir dans l'industrie, au service des fournisseurs partenaires, des détaillants et des consommateurs.

Tree of Life Canada possède trois sites au Canada : Mississauga (Ontario), Calgary (Alberta) et Surrey (Colombie-Britannique). Notre siège social est situé à Mississauga, en Ontario. L'organisation compte environ 400 employés à travers le Canada, allant des employés de bureau aux employés d'entrepôt.



## **Chaines d'approvisionnement :**

Tree of Life Canada a des fournisseurs dans diverses juridictions, y compris, mais sans s'y limiter, aux États-Unis, au Canada, en Europe, en Inde, en Asie et en Chine. Les principaux articles importés de ces pays pour Tree of Life sont des aliments et des boissons.

Les produits alimentaires et les boissons que nous recevons de nos divers fournisseurs internationaux sont utilisés à chaque étape de notre chaîne d'approvisionnement, y compris les biens de consommation emballés, le transport, l'entreposage et la distribution. Tree of Life est un distributeur de produits alimentaires et de boissons prêts à la vente pour ses clients au Canada.

### **4. Politiques et procédures de diligence raisonnable**

Tree of Life Canada s'engage à favoriser un environnement éthique et sécuritaire qui encourage l'efficacité, la diversité, l'inclusion et la réussite professionnelle de tous les employés. Tree of Life Canada n'avait pas de politiques ou de processus de diligence raisonnable en place concernant le travail forcé ou le travail des enfants pendant la période de déclaration de l'année fiscale 2024. Tree of Life Canada prépare actuellement une politique d'entreprise sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement pour l'année fiscale 2025. La date de publication de la politique est prévue pour la fin de la période de déclaration de l'année fiscale 2025. Conformément à la publication de nouvelles politiques, nous demanderons aux employés d'examiner le document de politique et de le signer.

### **5. Risques liés au travail forcé et au travail des enfants et mesures prises pour les évaluer et les gérer**

Tree of Life Canada n'a pas identifié de risques liés au travail forcé ou au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de son entreprise au cours de la période de déclaration de l'année fiscale 2024.

### **6. Mesures correctives**

Au cours de la période de déclaration, nous n'avons pas identifié de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités commerciales et nos chaînes d'approvisionnement et, par conséquent, aucune mesure corrective n'a été prise.

### **7. Remédiation à la perte de revenus pour les familles les plus vulnérables**

Au cours de la période de déclaration, Tree of Life n'a pas identifié de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités commerciales et ses chaînes d'approvisionnement, ni de perte de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans



ses activités commerciales et ses chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été prise.

## **8. Formation**

Aucune formation sur le travail forcé ou le travail des enfants n'a été offerte à nos employés pendant la période de déclaration de l'année fiscale 2024. Tous les employés de Tree of Life Canada reçoivent une formation annuelle sur la conformité, y compris sur notre code de conduite.

## **9. Évaluation de l'efficacité**

Au cours de la période de déclaration, Tree of Life n'a pas mis en place de politiques et de procédures pour évaluer son efficacité à garantir que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités commerciales et ses chaînes d'approvisionnement.

## **10. Approbation et attestation**

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai pris connaissance des informations contenues dans le rapport pour l'entité susmentionnée. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.

Date : 28 mai 2024

Nom : Lisa MacNeil

Titre : Présidente

Signature :

J'ai le pouvoir d'engager la société.

Le rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Tree of Life Canada, ULC le 28 mai, 2024.